



Bulletin d'information

Le Compte Personnel de Formation : LE CPF

Le **CPF** est ouvert pour tous les salariés de **16 ans jusqu'à la retraite**. Il est entré en vigueur le **1er janvier 2015**. Le « **compte personnel de formation** », est destiné **aux salariés, aux demandeurs d'emploi et aux jeunes sortis sans qualification du système scolaire**. Il suivra chaque personne de son entrée dans la vie active jusqu'à sa retraite.

Le **Compte Personnel de Formation** a pour **objet** de donner à chacun **les moyens d'évoluer professionnellement** et de **sécuriser son parcours professionnel**, notamment en progressant d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle ou en obtenant une qualification dans le cadre d'une reconversion.

Apprentis Auteuil a informé par écrit chaque salarié, avec le bulletin salaire de décembre 2014, du nombre total d'heures acquises et non utilisées au titre du droit individuel à la formation (D.I.F) au 31 décembre 2014. **Le D.I.F disparaît au 31 décembre 2014. Les heures ne sont pas reprises dans les compteurs du CPF mais elles sont utilisables à ce titre.**

Lorsqu'une personne bénéficie d'une formation dans le cadre de son compte personnel de formation, les heures acquises et non utilisées au titre du droit individuel à la formation sont mobilisées en premier lieu et, le cas échéant, sont complétées par les heures inscrites sur le compte personnel de formation de l'intéressé. **Les heures issues du compteur DIF seront mobilisables dans le cadre du CPF jusqu'au 31/12/2020.**

Chaque salarié d'Apprentis Auteuil, va recevoir avant le 31 janvier 2015 un courrier de la direction générale, **l'informant que l'ouverture de son CPF est à l'initiative de chaque salarié.**

Le salarié doit se connecter sur le site <http://www.moncompteformation.gouv.fr> afin d'ouvrir son CPF. Puis se connecter à son espace personnel sécurisé. Le salarié clique sur son compte formation. Il ouvre la page espace titulaire du CPF. Le salarié n'a pas encore de compte alors il clique sur s'inscrire. Le salarié s'identifie avec son numéro de sécurité sociale et crée un mot de passe sécurisé. Le salarié doit également renseigner son solde DIF au 31 décembre 2014. Une fois cette démarche effectuée, le compte CPF est ouvert.

Mardi 27 janvier 2015

Daniel Laurent DSC FO Apprentis Auteuil, dsc-fo-oaa@hotmail.fr tél : 06.79.18.43.22